

Lettre mensuelle

Expert-comptable
by Cabinet Baubert

avec 
expertise & conseil



Info Mesures Covid-19

Echéances de cotisations et contributions sociales personnelles des travailleurs indépendants

08/2020

DANS CE NUMÉRO

Cotisations sociales des
travailleurs indépendants

1

Quel sera le monde et votre
entreprise après cette
pandémie ?

2

L'Urssaf a reporté automatiquement les échéances de cotisations et contributions sociales personnelles depuis le 20 mars 2020.

Le paiement normal reprend à compter du mois de septembre pour les échéances mensuelles, à compter du mois de novembre pour les trimestrielles.

Cependant, afin d'éviter que les montants des échéances demandées soient trop élevés, l'Urssaf a estimé les revenus 2020 pour réduire ces montants.

Ce revenu 2020 estimé correspond à **50% du revenu qui a servi pour le calcul des cotisations provisionnelles 2020.**

Un nouvel échéancier a été adressé aux travailleurs indépendants visible également sur leurs comptes en ligne.

⇒ **Sans action** de la part du travailleur indépendant, le revenu estimé servira de base pour les échéances de cotisations entre

septembre et décembre 2020. Si le revenu réel en 2020 est différent de cette estimation, la différence entraînera une régularisation en 2021, soit pour un remboursement soit pour une somme à payer.

⇒ **Si le revenu estimé 2020 par l'Urssaf ne convient pas**, le travailleur indépendant doit indiquer une nouvelle estimation sur son compte en ligne dans les meilleurs délais et au plus tard 3 semaines avant la prochaine échéance.

Il est possible soit de déclarer un revenu estimé plus important, soit de déclarer un revenu estimé plus bas que celui estimé par l'Urssaf.

Dans le cadre du droit à l'erreur, l'Urssaf indique que même si le revenu estimé était inférieur au revenu réel 2020 qui sera déclaré en 2021, elle n'appliquera aucune pénalité.

Pour plus d'information, rendez-vous sur :

Site Urssaf : <https://www.secu-independants.fr/cpsti/actualites/actualites-nationales/coronavirus/#c47831>

Site Sécurité Sociale des Indépendants : <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-independant/reprise-du-paiement-des-cotisati.html>

Quel sera le monde et votre entreprise après cette pandémie ?

Cet évènement inattendu affecte brutalement l'ensemble des économies mondiales. Certains économistes rapprochent cette crise sanitaire avec des évènements passés tels que le 11 septembre 2001, la crise de 2008,... Mais cette comparaison est-elle justifiée ? Elle n'est pas née d'un virus financier mais des suites du confinement qui a affecté l'économie réelle de chaque pays pour ensuite être relayée par une crise financière. C'est donc le processus inverse de celui de 2008.

⇒ Quel peut en être l'impact sur les entreprises et votre activité ?

Le réflexe le plus naturel face à un évènement inattendu est de se replier sur soi-même et d'attendre le retour à la normale.

Tout d'abord, le pire danger étant de naviguer à vue, les principes élémentaires que doit suivre toute entreprise est d'évaluer sa capacité à résister, le temps nécessaire, aux adaptations et transformations à mener.

Comment affronter l'incertitude du monde nouveau sachant qu'il sera différent du passé, par :

- La connaissance approfondie des concurrents, des clients,
- Les évolutions technologiques,
- L'appréhension des modifications de marchés et les attentes,
- Le développement de partenariats avec des compétences complémentaires,
- La recherche de nouveaux secteurs d'activité,

Et ce dans la plus grande prudence financière car l'endettement rendant difficile l'adaptation dans un monde incertain.

⇒ Le retournement

La gestion d'une crise est souvent concentrée sur la trésorerie qui n'est qu'une conséquence d'un problème.

Il faut donc remédier à ses causes qui peuvent être :

◇ Les zones de pertes masquées

Une entreprise bénéficiaire peut comprendre des zones d'activité qui génèrent des pertes pouvant provenir de clients, de produits, de points de vente, de régions.

Dès que les zones de pertes sont identifiées, leur élimination ne devrait en principe pas poser de problème. Mais :

- L'arrêt d'un produit déficitaire peut entraîner la perte d'un client rentable,

- La réduction du volume des ventes n'entraîne pas nécessairement l'allègement des structures,
- Certains types d'actions peuvent avoir un impact négatif immédiat sur la situation de trésorerie alors qu'elles amélioreront l'exploitation à moyen terme.

◇ Les zones de non productivité

Elles peuvent coexister avec les précédentes.

Une entreprise comprend 3 fonctions principales : produire, vendre, administrer. La productivité doit être estimée au niveau de chacune de ces 3 fonctions et appréciée en la comparant à celle de ses concurrents. Si certaines fonctions sont réalisées avec une efficacité inférieure à celle des concurrents, elles ne peuvent être traitées que par la refonte des processus.

En conclusion, la direction ne doit pas prendre tardivement conscience de ces 2 types de pathologies lorsque la situation financière est dégradée et que le retournement à opérer sera difficile à mettre en œuvre.

⇒ Réussir un retournement : la robustesse du modèle économique

Le retournement a pour but d'inverser la tendance et de redonner un dynamisme à l'activité de l'entreprise en état de crise.

La première étape consiste à prendre les mesures pour stabiliser la trésorerie et donner du temps aux actions de retournement de porter leurs fruits.

La seconde, alors que la première se poursuit, consiste à rechercher les causes du problème et à engager des actions d'amélioration de l'exploitation.

Plus l'exploitation sera dégradée, plus la remise en état sera longue et plus le risque d'échec est élevé. Il faudra des moyens financiers importants pour relancer l'entreprise.

Le niveau de robustesse s'apprécie lorsque le changement n'implique pas de modifications profondes des ressources internes.

Tirer les leçons du passé pour venir prendre les décisions adaptées est un exercice qui est soumis à la fois à des décisions d'urgence concernant le fonctionnement au quotidien de l'entreprise et à des décisions de perspectives à moyen terme pour garder la confiance de tous. Aussi, ceci ne peut se faire qu'en mobilisant tant les salariés que les consultants externes tels que les experts-comptables et avocats possédant une expérience des techniques de retournement.